

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

(Suite)

**Lettre datée du 14 août 2006, adressée au Secrétaire général  
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre datée du 9 août 2006, signée par le Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, José Ramos-Horta, sur une police des Nations Unies dotée de prérogatives de police exécutive (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim  
(Signé) Sofia **Borges**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



**Annexe à la lettre datée du 14 août 2006, adressée  
au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Timor-Leste  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que je vous ai adressée en date du 4 août 2006 (S/2006/620) pour solliciter la création d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies robuste, intégrée et pluridimensionnelle au Timor-Leste.

Les récents événements au Timor-Leste ont laissé à notre pays une force de police nationale hors d'état de fonctionner. Il n'y a quasiment plus d'agents de la police nationale à Dili, la capitale. Bien que les forces multinationales militaires et de police aient largement contribué à restaurer le calme après les récents et tragiques incidents du Timor-Leste, la situation reste très précaire. On estime aujourd'hui à 70 000 le nombre des personnes déplacées qui ont trouvé refuge dans plusieurs camps de Dili. Nos citoyens vivent dans la peur et n'ont pas cet indispensable sentiment de sécurité qui pourrait les inciter à rentrer chez eux. Je suis convaincu qu'une force de police des Nations Unies robuste et résolue aiderait à résoudre cette catastrophe humaine.

Dans ces conditions, je souhaite vivement la création, le 21 août 2006, d'une nouvelle mission des Nations Unies dotée d'une composante de police des Nations Unies. J'accepte donc la proposition que vous faites dans votre rapport (S/2006/628) de donner à la police des Nations Unies des prérogatives de police exécutive. Ces prérogatives revêtent une importance cruciale si l'on veut rétablir la police nationale et rendre confiance au peuple timorais.

Le Premier Ministre  
de la République démocratique  
du Timor-Leste  
(Signé) José **Ramos Horta**